

5 modules préparent au brevet fédéral de formateur d'adultes, dont le M1 qui aboutit au titre officiel *Certificat FSEA*

- Le Certificat FSEA est le 1er niveau de qualification des professionnel-le-s de la formation en Suisse
 - Le brevet fédéral de formateur d'adultes est le 2e niveau suisse de qualification des professionnel-le-s de la formation
- Les 5 modules menant à ce brevet ont pour objectif de permettre en quelque 250 heures de cours de développer, planifier et conduire des cours de manière indépendante, ainsi que d'élaborer des concepts de cours et de conseiller des apprenant-e-s.

Accès et Certification

La formation de formateurs est conçue comme une formation continue : elle s'adresse à *des praticiens* de la formation.

Loin d'être une explication théorique pour complets débutants, c'est une formation qui permet de confronter des pratiques avec des principes pédagogiques ; une formation qui vous permet de valider votre pratique, et de la renforcer. C'est pourquoi il est en principe demandé que vous soyez déjà au bénéfice d'une expérience d'animation de formation avec des groupes d'adultes au moment de commencer cette formation continue ([Question sur eduQua?](#)).

Quelle expérience avoir ?

A — Afin de suivre efficacement les journées de formation, vous animez une ou plusieurs formations d'adultes pendant que vous suivez notre module.

C'est ce qui vous permettra de constamment tester dans votre propre cours ce que nous travaillerons ensemble durant notre module, et d'échanger pendant notre formation avec collègues sur vos expériences du moment.

B — Après avoir terminé/validé le Module 1 du brevet, il vous restera à présenter une ou plusieurs attestations de pratique.

Cela vous permettra de documenter votre expérience dans l'animation de formation d'adultes. Vous pourrez ainsi obtenir le titre officiel "Certificat FSEA" après avoir validé le Module 1.

Que contiennent ces attestations ?

- 1 Elles attestent que vous avez une expérience dans l'animation de formation d'au moins **2 ans** (24 mois) avec en moyenne au moins 75h d'animation de formation par année — soit **150h** en tout sur ces deux ans.
- 2 Elles précisent que votre expérience d'animation de formation concernait **des groupes d'adultes** : groupes = 3 personnes au moins ; "adulte" = âgé de plus de 16 ans
- 3 Elles permettent de comprendre qu'il s'agissait bien de formation : que vous avez amené ces adultes à développer des compétences, et que cela a été validé

Instructions FSEA-extraits

Pratique de formateur/trice (animer des activités de formation)

- Ce sont les **heures** (et non les leçons ou périodes) **en contact avec les participants** qui comptent. Les temps de préparation et de correction ne sont pas pris en compte.

Taille des groupes

- Au minimum deux-tiers de l'expérience pratique concerne des formations avec **des groupes d'au moins trois adultes**, un tiers d'enseignement peut être donné sous forme de leçon individuelle ou d'accompagnement individuel.

Attestations

Les heures de pratique doivent être attestées par une tierce personne (employeur, certificat de travail...).

Les indépendants qui organisent également des cours, doivent joindre comme attestation, des documents pertinents, tels que évaluation des cours, documents comptables, baux à loyer, déclaration d'impôts.



A FormationS.ch, nous vous demandons de nous dire déjà au moment de l'inscription quelle est votre expérience passée et quelle sera votre pratique d'animation durant notre module ; cela nous permet de vous conseiller au mieux. Mais vous aurez toute la durée du module pour récolter/compléter vos attestations :-)